



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E153561

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DRAGUIGNAN 2007B00010

Siret : 493 686 364 00040

Code NACE : 3109B

Numéro caisse de congés payés : PAS AFFILIÉ

Assurance Responsabilité Travaux :  
ENTORIA RCDGRAA-004413

Assurance Responsabilité Civile :  
ENTORIA RCDGRAA-004413

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DECO BOIS

29 BOULEVARD SAINT EXUPERY  
ZI SAINT HERMENTAIRE  
83300 DRAGUIGNAN

Téléphone : 04 94 70 91 24

Portable : 06 71 37 68 04

Fax :

Site Internet :

E-mail : gerard.dsh2@gmail.com

Responsabilité légale :  
BEKAERT GERARD GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 18/09/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.